



Avis indépendant

Cadre de référence pour les obligations vertes du gouvernement du Canada

Résumé de l'évaluation

Sustainalytics est d'avis que le Cadre de référence pour obligations vertes du gouvernement du Canada est crédible et impactant et s'aligne sur les quatre composantes fondamentales des Principes relatifs aux obligations vertes 2021. Cette évaluation est fondée sur les éléments suivants :



UTILISATION DES FONDS Les catégories éligibles pour l'utilisation des fonds - Transport écologique, Ressources naturelles vivantes et aménagement du territoire, Efficacité énergétique, Biodiversité terrestre et aquatique, Énergie renouvelable, Adaptation au changement climatique, Gestion durable de l'eau et des eaux usées, Produits, production, technologies et procédés adaptés à l'économie circulaire, Prévention et contrôle de la pollution - sont alignées sur celles reconnues par les Principes relatifs aux obligations vertes. Sustainalytics considère que les investissements dans les catégories éligibles entraîneront des impacts environnementaux positifs et feront progresser les Objectifs de développement durable des Nations Unies, en particulier les ODD 6, 7, 9, 11, 12, 13, 14 et 15.



ÉVALUATION/SÉLECTION DES PROJETS Le Comité interministériel des obligations vertes du gouvernement du Canada sera responsable de l'identification et de l'évaluation des projets éligibles à être financés en vertu du Cadre. Le Canada a mis en place des processus pour identifier et atténuer les risques environnementaux et sociaux courants associés aux projets éligibles. Sustainalytics considère que le système de gestion des risques et le processus de sélection des projets sont conformes aux pratiques du marché.



GESTION DES FONDS Le ministère des Finances supervisera l'affectation et le suivi continu des produits en vertu du Cadre au moyen d'un registre virtuel. Le Canada a l'intention d'allouer au moins 50 % du produit net des obligations vertes aux dépenses liées à l'exercice fiscal de l'émission ou aux exercices fiscaux futurs, sous réserve de la disponibilité des dépenses, de la taille d'émission cible et d'autres considérations. En attendant l'affectation complète, le produit sera géré conformément à la politique de gestion de trésorerie du gouvernement décrite dans le Cadre de gouvernance de la gestion des fonds. Cela est conforme aux pratiques du marché.



REPORTING Le gouvernement du Canada a l'intention de rendre compte annuellement de l'affectation des fonds, jusqu'à l'affectation complète, au moyen d'un rapport publié sur son site Web. Les rapports sur les affectations peuvent inclure une ventilation des recettes selon la catégorie de projet et le type de dépense. En outre, le Canada s'est engagé à rendre compte des mesures d'impact pertinentes. Sustainalytics considère que l'affectation et les rapports d'impact sont alignés sur les pratiques du marché.

Date d'évaluation 08 février 2022

Situation géographique de l'émetteur Ottawa, Canada

Sections des rapports

Introduction.....	2
Avis de Sustainalytics.....	3
Annexes	18

Pour toute demande, nous vous invitons à contacter l'équipe du projet Sustainable Finance Solutions :

Jonathan Laski (Toronto)
Responsable de projets
jonathan.laski@sustainalytics.com
(+1) 647 264 6640

Ijeoma Madueke (Toronto)
Soutien aux projets

Nadia Djinnit (Toronto)
Soutien aux projets

Guilherme Grunthal (Toronto)
Relations clients
susfinance.americas@sustainalytics.com
(+1) 646 518 9623

Introduction

Le Canada, pays situé en Amérique du Nord, compte dix provinces et trois territoires ainsi que des terres qui s'étendent de l'océan Atlantique à l'océan Pacifique et vers le nord dans l'océan Arctique. La superficie totale du Canada est de 9,98 millions de km² et la population actuelle est de 38,1 millions de personnes.

Le gouvernement du Canada (« Canada », le « gouvernement » ou l'« Émetteur ») a élaboré le Cadre de référence pour les obligations vertes du gouvernement du Canada (le « Cadre ») en vertu duquel il a l'intention d'émettre des obligations vertes et d'en utiliser le produit pour financer et/ou refinancer, en tout ou en partie, des dépenses gouvernementales existantes et/ou futures sous forme de paiements de transfert (tels que les aides, les contributions, les prêts, les subventions, les mesures fiscales (telles que des crédits d'impôt et des dépenses fiscales) ainsi que des dépenses en capital et de fonctionnement aux fins du gouvernement fédéral et/ou étendues aux ministères, aux organismes et à certaines sociétés d'État. Les projets éligibles doivent faciliter la transition vers une économie à faibles émissions de carbone et contribuer aux objectifs liés au climat, à la protection de la biodiversité et à l'environnement fixés par le gouvernement.

Le Cadre définit les critères d'éligibilité dans les neuf domaines suivants :

1. Transport écologique
2. Ressources naturelles vivantes et aménagement du territoire
3. Efficacité énergétique
4. Biodiversité terrestre et aquatique
5. Énergie renouvelable
6. Adaptation au changement climatique
7. Gestion durable de l'eau et des eaux usées
8. Produits, production, technologies et procédés adaptés à l'économie circulaire
9. Prévention et contrôle de la pollution

L'Émetteur a mandaté Sustainalytics pour examiner le Cadre de référence pour les obligations vertes du gouvernement du Canada, en date de janvier 2022 et fournir un avis indépendant sur les références environnementales du Cadre et son alignement sur les Principes relatifs aux obligations vertes 2021 (GBP).¹ Ce Cadre sera publié dans un document distinct.²

Portée des travaux et limites de l'avis indépendant de Sustainalytics

L'avis indépendant de Sustainalytics reflète son opinion indépendante³ au regard de l'alignement du Cadre révisé sur les normes actuelles du marché et de la mesure dans laquelle les catégories éligibles sont crédibles et ont un impact.

Dans le cadre de l'avis indépendant, Sustainalytics a évalué les éléments suivants :

- L'alignement du Cadre sur les Principes 2021 relatifs aux obligations vertes, tels qu'administrés par l'ICMA;
- La crédibilité et les effets positifs anticipés de l'utilisation des fonds; et
- L'alignement de la stratégie de développement durable de l'émetteur et de la gestion du risque de performance et de durabilité par rapport à l'utilisation des fonds.

Pour l'évaluation de l'utilisation des fonds, Sustainalytics s'est appuyée sur sa taxonomie interne, version 1.11, qui est informée par la pratique du marché et l'expertise de Sustainalytics en tant que prestataire de services de recherche ESG.

¹ Les Principes relatifs aux obligations vertes sont administrés par l'International Capital Market Association et sont disponibles à l'adresse <https://www.icmagroup.org/green-social-and-sustainability-bonds/green-bond-principles-gbp/>.

² Le Cadre de référence pour les obligations vertes du gouvernement du Canada est disponible sur le site Web du gouvernement du Canada à l'adresse : Anglais - <https://www.canada.ca/en/departement-finance/programmes/financial-sector-policy/securities/debt-program/canadas-green-bond-program.html> et français - <https://www.canada.ca/fr/ministere-finances/programmes/politique-secteur-financier/titres/programme-dette/programme-obligations-vertes-canada.html>

³ Lorsque l'on exploite plusieurs secteurs d'activité qui servent plusieurs types de clients, la recherche objective est une pierre angulaire de Sustainalytics et garantir l'indépendance des analystes est primordial pour produire une recherche objective et exploitable. Sustainalytics a donc mis en place un cadre solide de gestion des conflits qui répond spécifiquement au besoin d'indépendance des analystes, de cohérence des processus, de séparation structurelle des équipes commerciales et de recherche (et d'engagement), de protection des données et de séparation des systèmes. Dernier point mais non le moindre, la rémunération des analystes n'est pas directement liée à des résultats commerciaux spécifiques. L'une des caractéristiques de Sustainalytics est son intégrité, une autre en est la transparence.

Dans le cadre de cette mission, Sustainalytics s'est entretenue avec divers membres du gouvernement pour comprendre l'impact sur la durabilité de leurs processus et l'emploi prévu des produits, ainsi que la gestion des produits et les aspects de rédaction de rapports concernant le Cadre. Les représentants de l'Émetteur ont confirmé (1) qu'ils comprennent qu'il relève de la seule responsabilité de l'Émetteur de s'assurer que les informations fournies sont complètes, exactes et à jour; (2) qu'ils ont fourni à Sustainalytics toutes les informations pertinentes et (3) que toute information importante qui a été fournie a été dûment communiquée en temps opportun. Sustainalytics a également passé en revue des documents publics pertinents et des informations non publiques.

Ce document contient l'avis de Sustainalytics sur le Cadre et doit être lu conjointement avec ce Cadre.

Toute mise à jour du présent avis indépendant sera effectuée conformément aux conditions d'engagement convenues entre Sustainalytics et l'Émetteur.

L'avis indépendant de Sustainalytics, s'il réfléchit à l'alignement du Cadre sur les normes du marché, ne garantit pas un tel alignement ni ne garantit un alignement avec les futures versions des normes pertinentes du marché. En outre, l'avis indépendant de Sustainalytics traite de l'impact anticipé des projets éligibles qui devraient être financés avec les produits des obligations, mais ne mesure pas leur impact réel. La mesure et la production de rapports sur l'impact obtenu grâce aux projets financés en vertu du Cadre relèvent de la responsabilité du propriétaire du Cadre.

En outre, l'avis indépendant traite de l'affectation potentielle des produits mais ne garantit pas l'affectation réalisée des produits des obligations à des activités éligibles.

Aucune information fournie par Sustainalytics dans le cadre du présent avis indépendant ne sera considérée comme une déclaration, une assertion, un mandat ou un argument, que ce soit en faveur de ou contre, la véracité, la fiabilité ou l'exhaustivité des faits ou déclarations et des circonstances connexes que l'Émetteur a mis à la disposition de Sustainalytics aux fins du présent avis indépendant.

Avis de Sustainalytics

Section 1 : Avis de Sustainalytics sur le Cadre de référence pour les obligations vertes du gouvernement du Canada

Sustainalytics est d'avis que le Cadre de référence pour les obligations vertes du gouvernement du Canada est crédible et impactant et qu'il s'aligne sur les quatre composantes principales des GBP. Sustainalytics souligne les éléments suivants du Cadre de référence pour les obligations vertes du Canada :

- Les catégories éligibles - Transport écologique, Ressources naturelles vivantes et aménagement du territoire, Efficacité énergétique, Biodiversité terrestre et aquatique, Énergie renouvelable, Adaptation au changement climatique, Gestion durable de l'eau et des eaux usées, Produits, production, technologies et procédés adaptés à l'économie circulaire, Prévention et contrôle de la pollution – sont alignées sur celles reconnues par les GBP.
- Le gouvernement a défini une période rétrospective de 24 mois pour les activités de refinancement, ce que Sustainalytics considère comme conforme aux pratiques du marché.
- Utilisation des fonds :
 - Dans la catégorie Transport écologique, le gouvernement pourrait financer des projets pour soutenir la mobilité à faible émission de carbone, notamment les suivantes :
 - Financer le développement et le déploiement de véhicules à zéro émission et de véhicules à faibles émissions dont les émissions sont inférieures à 50 grammes de CO₂/km pour les voitures de tourisme et 50 grammes de CO₂/pkm pour les véhicules de transport en commun ; et
 - Financer des projets soutenant l'amélioration des infrastructures de transport, y compris les transports en commun, le rail, les bornes de recharge et le transport actif, qui favorisent le passage à des modes de transport à faibles émissions.
 - Des exemples de dépenses pourraient inclure des programmes pour financer des bornes de recharge et de ravitaillement en carburant pour les véhicules zéro émission ainsi que des programmes incitatifs pour les résidents du Canada et les entreprises canadiennes à acheter ou à louer des véhicules zéro émission. Le gouvernement

- confirme que seuls les véhicules respectant les seuils d'émissions spécifiés seront pris en charge via le produit des obligations vertes dans le cadre des programmes d'incitation applicables aux véhicules.
- Sustainalytics note que le financement de projets zéro émission, ainsi que de véhicules fonctionnant en dessous du seuil de 50 grammes de CO₂/pkm, est considéré comme conforme aux pratiques du marché.
- Dans la catégorie Ressources naturelles vivantes et aménagement du territoire, le Cadre envisage des projets qui soutiennent le reboisement et le boisement, la restauration des zones naturelles ainsi que l'agriculture et l'élevage intelligentes au regard du climat, et des projets visant à réduire les impacts environnementaux négatifs de la pêche, de l'aquaculture et de la sylviculture.
- Les investissements liés à la restauration et à l'agriculture comprennent des activités telles que l'amélioration de la gestion de l'azote et des pratiques de culture en couverture qui stockent le carbone dans les terres agricoles, ainsi que l'adoption de pratiques de gestion pour la gestion des sols. Les projets financés peuvent soutenir la restauration des zones humides, des tourbières et des prairies par le biais d'activités de gestion des terres. Sustainalytics considère que le financement d'exploitations agricoles avec une production animale à l'échelle industrielle n'est pas aligné sur les attentes du marché des obligations vertes.
 - Les projets forestiers comprendront le financement d'activités de boisement et de reboisement, et pourraient inclure celles du programme « 2 milliards d'arbres » qui vise à soutenir de nouveaux projets de plantation d'arbres à travers le Canada. Sustainalytics reconnaît que le programme ne nécessite pas de certification par des systèmes tiers et remarque qu'il existe des directives d'éligibilité pour maintenir la diversité écologique des écosystèmes existants. En outre, tous les projets doivent se conformer aux lois provinciales, territoriales et fédérales qui s'appliquent à la gestion de la plupart des terres forestières dans leurs juridictions respectives. Au vu de ces mesures, Sustainalytics considère que le financement de ces projets est conforme aux attentes du marché.
 - Concernant l'aquaculture et la pêche, l'Émetteur a communiqué que les projets financés se concentreront sur la conservation plutôt que sur l'exploitation des ressources. Cela peut inclure des dépenses de recherche et de développement pour le renforcement des capacités sur les techniques et la gestion de l'aquaculture; le financement de technologies minimisant l'impact environnemental des récoltes ainsi que l'élaboration de réglementations visant à améliorer les pratiques de gestion. Sustainalytics reconnaît que divers programmes, plans et initiatives du gouvernement ont des méthodes robustes de mesure et d'évaluation de la réussite des projets et note également que ces activités représentent une petite partie du pool d'actifs actuel.
- Dans la catégorie Efficacité énergétique, le gouvernement envisage d'investir dans une gamme de projets, de composants et de technologies visant à promouvoir l'efficacité énergétique dans les bâtiments et le changement de combustible.
- Les exemples de technologies envisagées peuvent inclure l'installation de pompes à chaleur électriques au sol ou à air, l'isolation des bâtiments, l'étanchéité à l'air ainsi que la mesure de la chaleur et les commandes thermostatiques telles que les thermostats intelligents.
 - Dans le cadre de cette catégorie, le gouvernement pourrait également financer la rénovation de bâtiments existants et la construction de nouveaux bâtiments. Sustainalytics note que la pratique du marché est que les projets de rénovation atteignent une amélioration de l'efficacité énergétique d'au moins 20 %. Pour les nouveaux bâtiments, le Canada financera des bâtiments qui sont conçus pour être « net zéro en carbone », « prêts à être net zéro en carbone » ou, dans les communautés nordiques/éloignées, des bâtiments construits selon la norme applicable la plus élevée à venir. Sustainalytics considère que l'exemption offerte pour les nouveaux bâtiments dans les communautés nordiques/éloignées constitue une dérogation aux pratiques du marché. Néanmoins, Sustainalytics reconnaît les contraintes logistiques de la construction dans ces communautés et reconnaît également les avantages sociaux et

- environnementaux de l'amélioration de la disponibilité et de l'état des bâtiments communautaires qui seront soumis à cette exemption dans le cadre du Programme des bâtiments communautaires verts et inclusifs.
- Pour la catégorie Biodiversité terrestre et aquatique, le Cadre envisage des investissements pour soutenir la protection et la restauration des écosystèmes terrestres et marins.
 - Sustainalytics reconnaît l'importance de ces écosystèmes et de la biodiversité qu'ils contiennent et considère ces dépenses comme conformes aux attentes du marché.
 - Les dépenses d'énergie renouvelable en vertu du Cadre peuvent inclure le financement et/ou le refinancement du développement, du déploiement et de la distribution de projets d'énergie renouvelable, notamment de projets solaires, éoliens, hydroélectriques, géothermiques, à hydrogène, marins, de carburants propres et de sources de bioénergie.
 - Les projets hydroélectriques envisagés dans le Cadre seront limités à ceux qui satisfont l'une des conditions suivantes : (i) projets d'une capacité inférieure à 25 MW; ou (ii) projets de plus de 25 MW qui respectent des seuils spécifiés, notamment :
 - Les projets ayant une densité de puissance supérieure à 5 W/m² ou des émissions de cycle de vie inférieures à 100 g CO₂e/kWh s'ils ont été opérationnels avant 2020. Les projets qui deviennent opérationnels après 2020 auront une densité de puissance supérieure à 10 W/m² ou des émissions de cycle de vie inférieures à 50 g CO₂e/kWh.
 - En outre, le Cadre précise que tous les projets hydroélectriques devront entreprendre des évaluations des risques environnementaux et sociaux sans qu'aucune controverse ne soit identifiée.
 - Pour les rénovations qui augmentent la capacité des projets, le gouvernement exigera que ceux-ci respectent les seuils d'émissions susmentionnés et que de nouvelles évaluations de risques sociaux et environnementaux soient réalisées avant d'être éligibles en tant que produits des obligations vertes.
 - Sur la base des seuils spécifiés ainsi que des évaluations d'impact environnementaux et sociaux à entreprendre, Sustainalytics considère que les investissements dans l'hydroélectricité au titre du Cadre sont alignés sur les attentes du marché.
 - Les projets géothermiques seront limités à ceux dont les émissions directes sont inférieures à 100g CO₂e/kWh, ce qui est conforme aux pratiques du marché.
 - Pour l'hydrogène, le Cadre spécifie une intensité carbone seuil de 36,4 g CO₂e/MJ, soit environ 60 % de moins que l'intensité carbone de l'hydrogène produit à partir de gaz naturel.⁴ Sustainalytics considère comme positif l'établissement d'un seuil⁵, tout en notant que ce seuil laisse ouverte la possibilité d'une production d'hydrogène à partir de combustibles fossiles utilisant la capture du carbone et de stockage, communément appelée « hydrogène bleu ». Sustainalytics reconnaît que l'hydrogène bleu peut jouer un rôle dans l'augmentation de la production d'hydrogène tout en notant que la décarbonisation profonde de la production d'hydrogène nécessitera un abandon de la dépendance aux combustibles fossiles. Sustainalytics encourage donc le Gouvernement à contribuer à cette transition et à privilégier les projets de production d'hydrogène « vert », c'est-à-dire une production qui s'appuie uniquement sur des sources d'énergie renouvelables.
 - Dans le cadre des énergies renouvelables marines, le gouvernement pourrait financer et/ou refinancer des projets de production d'électricité par l'énergie éolienne, marémotrice et houlomotrice. Sustainalytics considère les activités qui augmentent la capacité des énergies renouvelables comme conformes aux attentes du marché.
 - Les investissements dans les carburants propres concernent la R&D et la fabrication de biocarburants avancés provenant de divers types de biomasse non alimentaire. Le gouvernement entend soutenir des projets visant à développer l'éthanol cellulosique,

⁴ Pour une explication de la base de ce seuil, veuillez vous référer à « CertifHy – Développer un cadre européen pour la génération de garanties d'origine pour l'hydrogène vert » sur : <https://ec.europa.eu/jrc/sites/default/files/Vanhoudt%20Definition%20of%20Green%20Hydrogen%20SFEM.pdf>

⁵ Ce seuil est intégré à la Stratégie relative à l'hydrogène du gouvernement canadien. Voir Ressources naturelles Canada, « Stratégie canadienne pour l'hydrogène : Saisir les possibilités pour l'hydrogène », (2020) à l'adresse : https://www.nrcan.gc.ca/sites/nrcan/files/environment/hydrogen/NRCan_Hydrogen%20Strategy%20for%20Canada_Final%20MINO%20edits%20Dec%2016%20French_clean_lowaccessible.pdf

les carburants de synthèse, le diesel renouvelable et les carburants d'aviation durables ainsi que les carburants gazeux tels que l'hydrogène bleu/vert et l'ammoniac vert.

- Les matières premières éligibles peuvent inclure des résidus forestiers et agricoles, des déchets solides municipaux non recyclables et des huiles usagées à base de combustibles non fossiles. L'Émetteur a indiqué qu'il ne financerait pas de projets utilisant des déchets provenant d'exploitations d'huile de palme non certifiées RSPO. Sustainalytics considère comme positif l'élaboration de biocarburants de deuxième génération qui reposent sur des déchets et ne concurrencent pas la production et/ou la consommation alimentaires.
 - Sustainalytics encourage l'Émetteur à soutenir des projets qui donnent la priorité aux résidus forestiers et agricoles par rapport aux résidus issus d'élevage animalier en raison de l'empreinte carbone, terrestre et hydrique généralement associée à ces activités.
 - Sustainalytics remarque que le gouvernement a indiqué qu'il n'avait pas l'intention d'allouer les fonds à des projets qui soutiennent la conversion du plastique en carburant.
- Les projets de bioénergie envisagés en vertu du Cadre dépendront de déchets comme source de matières premières. Sustainalytics considère l'utilisation des déchets pour la production d'énergie comme conforme aux pratiques du marché et considère positivement les activités qui détournent les déchets des décharges.
 - Dans cette catégorie, le Canada a l'intention de financer des projets de modernisation du réseau électrique, y compris des investissements dans des actifs de soutien dédiés aux énergies renouvelables, tels que des infrastructures de transport et de distribution, des solutions de gestion de la demande, des micro-réseaux ainsi que des centrales électriques virtuelles.⁶ Sustainalytics considère comme positifs les investissements conçus pour améliorer l'efficacité du réseau et encourage le gouvernement à sélectionner des projets dont on prévoit clairement qu'ils apporteront des avantages tangibles.
- En ce qui concerne l'adaptation au changement climatique, le Canada pourrait financer des mesures de résilience et de surveillance climatiques, par exemple par le biais du Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes.
 - Le Cadre cite des risques climatiques spécifiques, notamment les inondations, les incendies de forêt et la sécheresse. Sustainalytics reconnaît que ces dangers peuvent être associés au changement climatique et considère que le marché s'attend à ce que les projets aient une robuste évaluation de la vulnérabilité au climat et des plans d'adaptation mis en place.
 - Les dépenses consacrées à l'amélioration de la surveillance et de l'évaluation du climat sont considérées comme alignées sur les pratiques du marché.
 - Dans la catégorie Gestion durable de l'eau et des eaux usées, le gouvernement pourrait financer des initiatives soutenant le traitement et la gestion de l'eau ou des eaux usées. Sustainalytics considère généralement que ces activités sont alignées sur les attentes du marché, notant la grande variété d'activités qui peuvent être entreprises en vertu de ce critère.
 - Les dépenses peuvent comprendre des investissements dans l'infrastructure d'usines de traitement, de réseaux d'égouts et de projets de gestion des eaux pluviales dans le cadre, par exemple, du programme gouvernemental d'infrastructure Investir dans le Canada.⁷
 - Sustainalytics remarque que les critères d'exclusion généraux du Cadre s'appliquent à cette catégorie et que les activités n'incluront pas le traitement des eaux provenant de l'extraction et du traitement des combustibles fossiles. Ceci est conforme aux pratiques du marché.

⁶ Les centrales électriques virtuelles concernent les mises à niveau matérielles et logicielles et/ou les modernisations de l'infrastructure pour la surveillance et l'automatisation du réseau. Pour plus d'informations, consultez le programme Smart Renewables and Electrification Pathways (SREPs) à l'adresse https://www.nrcan.gc.ca/sites/nrcan/files/energy/pdf/NRCan%20ENG%20Final%20-%20SREPs%20Applicant%20Guide_accessible_E_final.pdf

⁷ Pour plus d'informations sur le programme d'infrastructure Investir au Canada, voir : <https://www.infrastructure.gc.ca/plan/icp-pic-INFC-eng.html>

Cadre de référence pour les obligations vertes du gouvernement du Canada

- Dans la catégorie Produits, production, technologies et procédés adaptés à l'économie circulaire, le Cadre prend en compte les dépenses liées à la prolongation de la durée de vie des produits et à la garantie d'un recyclage et d'une réutilisation adéquats en fin de vie.
 - Dans cette catégorie, les recettes peuvent être dirigées, par exemple, vers divers programmes forestiers qui se concentrent sur la R-D pour faciliter la réutilisation des produits à base de bois ainsi que pour soutenir le développement de produits biochimiques et de biomatériaux. Le recyclage de nombreux matériaux et produits, y compris les produits forestiers comme les pâtes et les papiers, est considéré comme conforme aux attentes du marché.
 - Le Cadre définit la « conservation de la valeur » comme incluant la réutilisation, la réparation, la remise à neuf et le reconditionnement. La réutilisation adaptative des matériaux et des composants peut résulter en des durées de vie prolongées et donc offrir des avantages environnementaux en évitant la nécessité de fabriquer de nouveaux articles. Prenant note du fait que le Cadre prévoit l'exclusion générale des activités qui soutiennent la production de combustibles fossiles, Sustainalytics considère que ces projets sont alignés sur les attentes du marché.
- Dans la catégorie Prévention et contrôle de la pollution, le Canada pourrait financer des activités liées à l'atténuation de la pollution, à l'atténuation des Gaz à Effets de Serre (GES) et à la gestion des déchets.
 - Sous réserve de l'exclusion du Cadre concernant les projets dédiés à la production de combustibles fossiles, Sustainalytics considère que les efforts visant à réduire les polluants de l'air autres que les GES sont alignés sur les pratiques du marché.
 - Sustainalytics considère le financement de l'achat, de l'installation et de la maintenance de technologies de capture et de stockage du carbone (CSC) spécifiquement pour les entreprises impliquées dans les activités difficiles à réduire (hors production de combustibles fossiles) comme des activités de transition. Le gouvernement du Canada a déclaré que le soutien des technologies CSC dans les secteurs difficiles à réduire, comme le ciment et l'acier, pourrait soutenir la décarbonisation de ces activités. Sustainalytics note en outre que l'assurance de la transition crédible de ces activités incombe aux entités exerçant l'activité et encourage donc l'Émetteur à mettre en place des processus clairs pour s'engager avec les bénéficiaires d'un tel soutien afin de s'assurer qu'ils mettent en place une stratégie et une voie de transition.
 - Les activités de gestion des déchets financées peuvent inclure la prévention, la réduction et le recyclage. Sustainalytics considère que le financement des programmes de prévention et de recyclage des déchets est aligné sur les attentes du marché. Sustainalytics remarque que le Canada pourrait financer la mise en décharge, qui ne sera envisagée que dans les collectivités nordiques et éloignées pour améliorer les pratiques de gestion des déchets dans ces communautés. Nonobstant les améliorations potentielles de la gestion des déchets, Sustainalytics considère que l'affectation du produit des obligations vertes à la collecte des déchets conventionnels et aux sites d'enfouissement artificiel dans les collectivités nordiques et éloignées comme un écart par rapport aux attentes du marché.

Le gouvernement précise les critères d'exclusion au niveau du Cadre qui comprennent les domaines suivants : transport, exploration et production de combustibles fossiles; énergie nucléaire; fabrication d'armes; jeux d'argent; fabrication et production de tabac et de boissons alcoolisées. Sustainalytics est d'avis que ces exclusions renforcent le Cadre.

- Évaluation et sélection des projets :
 - Le gouvernement du Canada a mis sur pied un Comité interministériel sur les obligations vertes (le « CIOV ») qui sera chargé d'identifier et d'évaluer les projets éligibles (« Dépenses vertes éligibles ») à financer en vertu du Cadre. Le CIOV est composé de représentants de divers ministères et sera coprésidé par le ministère des Finances ainsi que par Environnement et Changement climatique Canada. Le comité a l'intention de se réunir au moins deux fois par an pour examiner le Cadre et soutenir les rapports sur les dépenses vertes éligibles.
 - Le Canada a mis en place des processus pour identifier et atténuer les risques environnementaux et sociaux courants pouvant éventuellement être associés aux projets

Cadre de référence pour les obligations vertes du gouvernement du Canada

- éligibles. Les propositions de politiques, de plans et de programmes qui sont soumises à un ministre ou à un cabinet ministériel sont assujetties aux exigences d'évaluation environnementaux stratégiques conformément à la Directive du Cabinet du Canada sur l'évaluation environnementale des projets de politiques, de plans et de programmes, afin d'identifier les effets environnementaux probables et d'élaborer des stratégies d'atténuation pour réduire ou éliminer les effets indésirables. Ces politiques et programmes sont également informés par une analyse du genre et de la diversité (y compris par le biais de l'Analyse comparative entre les sexes plus) pour s'assurer que les décisions sont prises en tenant compte de la façon dont divers groupes de Canadiens seraient touchés, et que les initiatives contribuent à la croissance durable et inclusive à long terme du Canada. Les facteurs d'identité pris en compte pourraient inclure le genre, l'âge, l'orientation sexuelle, le handicap, l'éducation, la langue, la géographie, la culture et le revenu, entre autres facteurs.
- Sur la base de la présence d'un comité dédié avec une expertise transversale et de la présence de systèmes de gestion des risques, Sustainalytics considère que ce processus est conforme aux pratiques du marché.
 - Gestion des fonds :
 - Le ministère des Finances supervisera l'attribution et le suivi continu du produit net en vertu du Cadre au moyen d'un registre virtuel.
 - Les produits seront déposés dans le compte de produits du gouvernement du Canada à des fins générales, le Trésor public, et seront donc ajoutés à des fonds provenant d'autres sources. La demande et la dépense de fonds du Trésor sont sujettes à l'approbation du Parlement du Canada.
 - Le Canada a l'intention d'affecter au moins 50 % du produit net des obligations vertes à des dépenses liées à l'exercice fiscal de l'émission ou aux exercices futurs, sous réserve de la disponibilité des dépenses, de la taille d'émission cible et d'autres considérations. Le gouvernement a l'intention d'affecter le produit des obligations dans les deux exercices fiscaux suivant l'exercice fiscal de l'émission. En attendant l'affectation complète, le produit sera géré dans le respect de la politique de gestion de trésorerie du gouvernement décrite dans le Cadre de gouvernance de la gestion des fonds.
 - Sur la base du processus établi de surveillance et de communication concernant l'emploi temporaire des produits, Sustainalytics considère que ce processus est conforme aux pratiques du marché.
 - *Reporting* :
 - Le gouvernement du Canada a l'intention de rendre compte annuellement l'affectation des fonds, jusqu'à l'affectation complète, au moyen d'un rapport publié sur son site Web. Les rapports sur les affectations comprendront la répartition des fonds selon la catégorie de projet, le montant des fonds alloués, ainsi que des détails sur le type de dépenses réalisées. En outre, l'Émetteur a l'intention d'engager une tierce partie pour fournir une vérification sur l'affectation des produits.
 - Par ailleurs, l'Émetteur s'engage à publier des mesures d'impact appropriées par catégorie. Des exemples de mesures pourraient inclure, le nombre de véhicules propres déployés, les émissions annuelles de gaz à effet de serre (GES) évitées/réduites (tCO₂e), les économies d'énergie annuelles (MWh), l'énergie renouvelable générée (MWh), le nombre de zones de conservation développées et le volume annuel d'eau géré/économisé.
 - Au regard de l'engagement sur la communication de rapports d'impact et d'affectation, Sustainalytics considère que ce processus est conforme aux pratiques du marché.

Alignement avec les Principes 2021 relatifs aux obligations vertes

Sustainalytics a déterminé que le Cadre de référence pour les obligations vertes du gouvernement du Canada s'aligne sur les quatre composantes principales des GBP. Pour des informations détaillées, veuillez-vous reporter à l'Annexe 1 : Formulaire d'examen externe des obligations vertes/du Programme des obligations vertes.

Section 2 : Stratégie de durabilité du gouvernement du Canada

Contribution du Cadre à la stratégie de développement durable du gouvernement du Canada

Le 9 décembre 2016, les premiers ministres du Canada ont adopté le Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques⁸ (« Cadre pancanadien » ou « CPC »), premier plan national sur les changements climatiques du pays, élaboré avec les provinces et les territoires et en consultation avec les peuples autochtones. Le CPC décrit la manière dont le Canada atteindra son objectif de l'Accord de Paris et repose sur quatre piliers principaux : (i) la tarification de la pollution par le carbone; (ii) des mesures complémentaires pour réduire davantage les émissions; (iii) des mesures d'adaptation aux impacts du changement climatique et de renforcement de la résilience; et (iv) des actions pour accélérer l'innovation, soutenir les technologies propres et créer des emplois.

De 2017 à 2019, le Canada a mené une évaluation nationale des impacts du changement climatique et produit le *Rapport sur le climat changeant du Canada*⁹, premier rapport d'une série à paraître dans le cadre de *Le Canada dans un climat en changement : faire progresser nos connaissances pour agir (2019-2021)*. En outre, le Rapport annuel de synthèse¹⁰ sur l'état de la mise en œuvre du CPC est publié en ligne chaque année pour résumer les progrès réalisés par tous les niveaux de gouvernement. Le troisième rapport de synthèse annuel a souligné l'engagement continu en 2019 d'élaborer de nouvelles initiatives de résilience au changement climatique.

En décembre 2020, le Canada a publié *Un environnement sain et une économie saine*¹¹ - le plan climatique renforcé du pays, qui s'appuie sur le CPC. Celui-ci comprend environ 60 politiques et programmes fédéraux renforcés et nouveaux centrés sur les cinq piliers suivants : (i) rendre les endroits où les Canadiens vivent et se rassemblent plus abordables en réduisant le gaspillage d'énergie; (ii) mettre à la disposition de chaque communauté des moyens de transport et de l'énergie propres et abordables; (iii) continuer à s'assurer que la pollution n'est pas gratuite et que les ménages récupèrent plus d'argent; (iv) renforcer l'avantage industriel propre du Canada, notamment en soutenant le développement/l'adoption de technologies propres et la décarbonisation de l'industrie lourde; et (v) embrasser le pouvoir de la nature pour soutenir des familles plus saines et des communautés plus résilientes.

En juin 2021, la *Loi canadienne sur la responsabilité en matière de carboneutralité*¹² a reçu la sanction royale, officialisant l'objectif du Canada d'atteindre des émissions nettes nulles d'ici 2050, y compris l'établissement d'un processus pour établir des objectifs provisoires de réduction des émissions à des intervalles de cinq ans.

Dans le cadre du plan climatique renforcé, et parallèlement aux impacts croissants du changement climatique dans tout le pays, le gouvernement du Canada s'est engagé à élaborer la première Stratégie nationale d'adaptation du Canada. En août 2021, le Canada a publié un rapport intitulé *S'adapter aux impacts des changements climatiques au Canada : une mise à jour sur la Stratégie nationale d'adaptation*¹³, qui identifie les pratiques clés, telles que l'inclusion de systèmes de savoirs autochtones, de pratiques et d'approches fondées sur les droits. De façon plus générale, le Canada reconnaît que les peuples autochtones sont des partenaires clés et des gardiens des ressources naturelles, et a démontré son engagement envers « une relation renouvelée de nation à nation, de gouvernement à gouvernement et entre les Inuits et la Couronne, fondée sur la reconnaissance des droits, le respect, la coopération et le partenariat ». ¹⁴ En outre, parallèlement à sa Contribution déterminée au niveau national améliorée, le Canada a également présenté sa première

⁸ Gouvernement du Canada, « The Pan-Canadian Framework on Clean Growth and Climate Change » (2016), à l'adresse : https://publications.gc.ca/collections/collection_2017/eccc/En4-294-2016-eng.pdf

⁹ Gouvernement du Canada, « Canada's Changing Climate Report » (Rapport sur le climat changeant du Canada, 2019), à l'adresse : <https://changingclimate.ca/CCCR2019/>

¹⁰ Gouvernement du Canada, « Annual synthesis report on the status of implementation of the Pan-Canadian Framework on Clean Growth and Climate Change » (Rapport annuel de synthèse sur le statut de la mise en œuvre du Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques), à l'adresse : <https://publications.gc.ca/site/eng/9.847802/publication.html>

¹¹ Gouvernement du Canada, « A Healthy Environment and a Healthy Economy », (Un environnement sain et une économie saine, 2020), disponible à l'adresse : <https://www.canada.ca/en/services/environment/weather/climatechange/climate-plan/climate-plan-overview/healthy-environment-healthy-economy.html>

¹² Gouvernement du Canada, « Canadian Net-Zero Emissions Accountability Act » (Loi canadienne sur la responsabilité en matière de carboneutralité), à l'adresse : <https://www.canada.ca/en/services/environment/weather/climatechange/climate-plan/net-zero-emissions-2050/canadian-net-zero-emissions-accountability-act.html>

¹³ Gouvernement du Canada, « Adapting to the Impacts of Climate Change in Canada: an update on the National Adaptation Strategy », (S'adapter aux impacts des changements climatiques au Canada : une mise à jour sur la Stratégie nationale d'adaptation, 2021), disponible à l'adresse : <https://www.canada.ca/en/services/environment/weather/climatechange/climate-plan/national-adaptation-strategy/report-1.html>

¹⁴ Gouvernement du Canada, « Principles respecting the Government of Canada's relationship with Indigenous peoples » (Principes régissant la relation du Gouvernement du Canada avec les peuples autochtones), disponible à l'adresse : <https://www.justice.gc.ca/eng/csj-sjc/principles-principes.html>

Communication sur l'adaptation¹⁵ à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) le 12 juillet 2021.

Outre les progrès accomplis dans le suivi et la réduction des émissions de GES au fil du temps, le Canada a déployé des efforts pour protéger et conserver la nature. Le gouvernement du Canada a fait d'importants investissements dans les solutions climatiques naturelles, notamment en s'engageant à planter 2 milliards d'arbres au cours des 10 prochaines années, et s'est engagé à protéger 25 % des terres et des océans du Canada d'ici 2025, pour essayer d'atteindre 30 % d'ici 2030. Pour accroître la sensibilisation et la capacité des solutions fondées sur la nature, les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ont travaillé ensemble dans le cadre du Conseil canadien des ministres de l'environnement et ont publié en 2018, entre autres initiatives, *Best Practices and Resources on Climate Resilient Natural Infrastructure (Meilleures pratiques et ressources en matière d'infrastructures naturelles résilientes au changement climatique)*.¹⁶ En outre, les initiatives du Canada pour protéger l'environnement contre la pollution et les déchets comprennent le *Plan de gestion des produits chimiques*¹⁷, l'*Initiative du Leadership fédéral à l'égard de zéro déchet de plastique au Canada*¹⁸ et l'adoption de la *Charte sur les plastiques dans les océans*¹⁹ dans le cadre du *Plan d'action de Charlevoix pour la santé des océans et des mers et des communautés côtières résilientes* sous l'égide du G7. En septembre 2021, le Canada a accueilli le Forum mondial de l'économie circulaire²⁰ et a annoncé son engagement à continuer de soutenir l'intégration de solutions d'économie circulaire.

Sustainalytics est d'avis que le Cadre de référence pour les obligations vertes du gouvernement du Canada est aligné sur la *Loi canadienne sur la responsabilité en matière de carboneutralité, un environnement sain et une économie saine* et sur les efforts d'adaptation aux changements climatiques et de protection de l'environnement. Le Cadre peut aider le pays à financer des projets qui font avancer et soutiennent les objectifs politiques susmentionnés et contribuent à atténuer et à s'adapter au changement climatique. Compte tenu de ce qui précède, Sustainalytics considère que le gouvernement du Canada est bien placé pour émettre des obligations vertes.

Bien positionné pour faire face aux risques environnementaux et sociaux courants associés aux projets

Bien que Sustainalytics reconnaisse que le produit net des obligations émises en vertu du Cadre soit dirigé vers des projets éligibles qui devraient avoir un impact environnemental et social positif, Sustainalytics est consciente que de tels projets pourraient également conduire à des résultats environnementaux et sociaux négatifs. Certains risques environnementaux et sociaux clés associés aux investissements verts éligibles comprennent, (i) l'impact sur la biodiversité du développement d'infrastructures à grande échelle, telles que les installations d'énergie renouvelable, ou avec la gestion de ressources naturelles, (ii) les droits des populations autochtones et l'impact potentiel de l'utilisation des terres sur les communautés locales, (iii) la santé et la sécurité au travail, et (iv) l'administration des programmes de subventions.

Sustainalytics considère que le gouvernement du Canada est en mesure de gérer et/ou d'atténuer les risques potentiels grâce à la mise en œuvre des éléments suivants :

- Le Canada a officiellement introduit son processus d'évaluation de l'impact sur l'environnement (« EIE ») en 1973 par le biais du processus fédéral d'évaluation et d'examen en matière d'environnement (« PEEE »). La *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* (« LCEE ») remplaça le PEEE en 1992 et est entrée en vigueur en 1995, obligeant « les ministères, les organismes et les sociétés d'État fédéraux à mener des évaluations environnementales pour les projets proposés dont le gouvernement fédéral est le promoteur ou lorsque le projet implique un financement, des permis ou des licences fédéraux ». La LCEE a été réécrite en 2012. En 2019, la LCEE 2012 a été abrogée et remplacée par la *Loi sur l'évaluation d'impact* (« LEI » ou « la Loi »), en vertu de laquelle des règlements établissent le fondement législatif de l'évaluation d'impact fédérale dans la plupart des régions du Canada. En vertu de la LEI, le Canada s'est engagé à atteindre l'objectif « un projet,

¹⁵ CCNUCC, « Adaptation Communications », disponible à l'adresse : <https://unfccc.int/topics/adaptation-and-resilience/workstreams/adaptation-communications>

¹⁶ ICF pour le Conseil canadien des ministres de l'environnement, « Best Practices and Resources on Climate Resilient Natural Infrastructure », (Meilleures pratiques et ressources en matière d'infrastructures naturelles résilientes au changement climatique, 2018), disponible à l'adresse : https://ccme.ca/en/res/natural_infrastructure_report_en.pdf

¹⁷ Gouvernement du Canada, « Chemicals Management Plan » (Plan de gestion des produits chimiques), disponible à l'adresse : <https://www.canada.ca/en/health-canada/services/chemical-substances/chemicals-management-plan.html>

¹⁸ Gouvernement du Canada, « Federal Leadership Towards Zero Plastic Waste in Canada initiative » (Initiative du Leadership fédéral à l'égard de zéro déchet de plastique au Canada), disponible à l'adresse : <https://www.canada.ca/en/environment-climate-change/services/sustainable-development/strategic-environmental-assessment/public-statements/federal-leadership-towards-zero-plastic-waste.html>

¹⁹ Gouvernement du Canada, « Ocean Plastics Charter » (Charte sur les plastiques dans les océans), disponible à l'adresse :

<https://www.canada.ca/en/environment-climate-change/corporate/international-affairs/partnerships-organizations/ocean-plastics-charter.html>

²⁰ Gouvernement du Canada, « World Circular Economy Forum » (Forum mondial de l'économie circulaire), disponible à l'adresse :

<https://www.canada.ca/en/services/environment/conservation/sustainability/circular-economy/world-forum-2021.html>

une évaluation » dans son examen des projets par le biais du *Règlement sur les activités concrètes*, connu sous le nom de « Liste de projets ». ²¹ Les règles régissant le système d'évaluation d'impact du Canada sont conçues pour (i) protéger l'environnement, (ii) garantir que les projets durables peuvent aller de l'avant en toute sécurité et (iii) inspirer la confiance du public dans la façon dont le gouvernement du Canada prend des décisions sur de grands projets, comme les mines, les pipelines et les barrages hydroélectriques. ²² La Loi est issue des meilleures pratiques recommandées par l'Association internationale pour l'évaluation d'impact ²³ et les évaluations d'impact fédérales sont dirigées par l'Agence d'évaluation d'impact du Canada ²⁴ – qui demanderait l'avis du public pour éclairer les décisions prises au cours du processus d'analyse d'impact. ²⁵ En outre, lorsqu'elles mettent en œuvre des projets, toutes les parties prenantes sont tenues de se conformer aux autres lois et règlements, comme ceux décrits dans la *Loi sur les espèces en péril* et la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)*. Sustainalytics considère que la LEI existante crée un cadre juridique favorable pour la protection de l'environnement au Canada et note que le Canada a établi des accords de coopération fédéraux-provinciaux/territoriaux en matière d'évaluation des impacts ²⁶ pour coordonner et aligner les mécanismes d'évaluation des impacts.

- Le Canada a officiellement reconnu sa relation unique entre le gouvernement et les peuples autochtones, affirmée à l'article 35 de la *Loi constitutionnelle de 1982*. La LEI, mentionnée ci-dessus, prévoit des outils pour soutenir la participation des peuples autochtones, tels que des règlements sur la coopération autochtone, des accords de coopération et un plan d'engagement et de partenariat avec les peuples autochtones pour identifier les impacts potentiels des projets sur les droits ancestraux et issus de traités ²⁷, tel qu'affirmé dans la *Loi constitutionnelle*. Le 10 mai 2016, le Canada est devenu un partisan à part entière, sans réserve, ²⁸ de la Déclaration sur les droits des peuples autochtones (« DNUDPA »), acte juridiquement non contraignant adopté par les Nations Unies en 2007. L'année suivante, le Canada s'est engagé à mettre en œuvre la DNUDPA en examinant les lois et les politiques guidées par les *Principes régissant la relation du gouvernement du Canada avec les peuples autochtones*. ²⁹ Alors que le Canada a pris une initiative législative en 2020, le projet de loi C-15, la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*, a reçu la sanction royale le 21 juin 2021. Au cours des décennies qui ont précédé ce nouveau projet de loi, le sujet des droits des peuples autochtones et du développement des ressources naturelles et de la pêche a surgi au Parlement et dans le système juridique.
- Le Canada a rejoint l'Organisation internationale du travail (OIT) en 1919 en tant qu'État membre fondateur de l'Organisation. ³⁰ Depuis lors, le pays a ratifié de nombreuses conventions de l'OIT, y compris les huit conventions fondamentales. Selon l'OIT, le Canada s'est avéré être un partenaire clé dans la poursuite d'un travail décent pour tous. ³¹ En ce qui concerne la sécurité et la santé au travail (« SST »), la partie II du Code canadien du travail et le Règlement canadien sur la SST pris en vertu de ce code sont les principaux outils législatifs fédéraux protégeant les travailleurs dans les « entreprises fédérales », y compris les employés de la fonction publique fédérale. ³² Les provinces ou les territoires ont une loi qui s'applique à la plupart des lieux de travail dans chaque juridiction. En

²¹ Gouvernement du Canada, « Physical Activities Regulations », (Règlement sur les activités concrètes, 2019), disponible à l'adresse : <https://laws.justice.gc.ca/eng/regulations/SOR-2019-285/page-1.html>

²² Gouvernement du Canada, « Impact Assessments in Canada – Frequently Asked Questions » (Évaluations d'impact au Canada : Foire aux questions), disponible à l'adresse : <https://www.canada.ca/content/dam/iaac-acei/documents/policy-guidance/pg-gp/impact-assessments-in-canada-faq.pdf>

²³ *Ibid.*

²⁴ Gouvernement du Canada, « Basics of Impact Assessments » (Éléments de base de l'évaluation d'impact), disponible à l'adresse : <https://www.canada.ca/en/impact-assessment-agency/services/policy-guidance/basics-of-impact-assessments.html>

²⁵ Gouvernement du Canada, « Cadre : Participation du public en vertu de la *Loi sur l'évaluation d'impact* », disponible à l'adresse : <https://www.canada.ca/fr/agence-d-evaluation-d-impact/services/orientation-politiques/guide-des-praticiens-loi-d-evaluation-d-impact/cadre-participation-publique.html>

²⁶ Gouvernement du Canada, « Agreements related to assessments » (Ententes relatives aux évaluations), disponible à l'adresse : <https://www.canada.ca/en/impact-assessment-agency/corporate/acts-regulations/legislation-regulations/environmental-assessment-agreements.html>

²⁷ Gouvernement du Canada, « Policy Context: Indigenous Participation in Impact Assessment » (Cadre de travail : Participation des Autochtones à l'évaluation d'impact), disponible à l'adresse : <https://www.canada.ca/en/impact-assessment-agency/services/policy-guidance/practitioners-guide-impact-assessment-act/policy-indigenous-participation-ia.html>

²⁸ Gouvernement du Canada, « Canada Becomes a Full Supporter of the United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples », (Le Canada appuie maintenant la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones sans réserve, 2016), à l'adresse : <https://www.canada.ca/en/indigenous-northern-affairs/news/2016/05/canada-becomes-a-full-supporter-of-the-united-nations-declaration-on-the-rights-of-indigenous-peoples.html>

²⁹ Gouvernement du Canada, « Principles respecting the Government of Canada's relationship with Indigenous peoples » (Principes régissant la relation du Gouvernement du Canada avec les peuples autochtones), disponible à l'adresse : <https://www.justice.gc.ca/eng/csjs-jc/principles-principes.html>

³⁰ OIT, « Canada – ILO Cooperation », disponible à l'adresse : <https://www.ilo.org/pardev/donors/canada/lang-en/index.htm>

³¹ *Ibid.*

³² OIT, « Canada – 2013 », disponible à l'adresse : https://www.ilo.org/dyn/legosh/en/f?p=14100:1100:0::NO::P1100_ISO_CODE3,P1100_YEAR:CAN,2013

autre, chaque gouvernement provincial ou territorial est responsable de l'administration et de l'application de sa loi et de ses règlements sur la santé et la sécurité au travail.³³

- Afin de s'assurer que les paiements d'argent public, y compris les programmes de subventions énumérés dans le Cadre, sont administrés de façon responsable, le Parlement du Canada a créé le Bureau du vérificateur général du Canada. Ce bureau a publié un Cadre de détermination des risques dans les programmes de subventions et de contributions, dans le but de fournir au personnel du gouvernement un outil pour identifier les risques dans l'octroi de subventions.³⁴ Le Bureau du vérificateur général a également des pouvoirs de vérification continus sur le gouvernement fédéral, notamment sur environ 100 ministères et organismes. Le bureau est en mesure de réaliser des audits de performance de divers programmes gouvernementaux pour mesurer l'efficacité de ces programmes.³⁵

Sustainalytics note que les activités du gouvernement du Canada liées au développement d'infrastructures de ressources naturelles, à savoir les oléoducs et les gazoducs, font l'objet de délibérations parlementaires et législatives concernant les droits des populations autochtones et les risques environnementaux. Sustainalytics souligne que les critères d'exclusion définis dans le Cadre, qui comprennent des exclusions pour le financement de toute activité pouvant être associée à la production, à l'exploration et au transport de combustibles fossiles, excluent tout financement d'oléoducs et de gazoducs en vertu du Cadre.

Sur la base de ces politiques, normes et évaluations, Sustainalytics est d'avis que l'Émetteur a mis en œuvre des mesures adéquates et est bien placé pour gérer et atténuer les risques environnementaux et sociaux généralement associés aux catégories éligibles.

Section 3 : Impact de l'utilisation des fonds

Les neuf catégories d'emploi des produits sont toutes alignées sur celles reconnues par les GBP. Sustainalytics a concentré son travail sur les catégories ci-dessous où l'impact est particulièrement pertinent dans le contexte du Canada.

Réduction des émissions de gaz à effet de serre au Canada

Le Canada est le 10^e plus grand émetteur de GES au monde, la majorité des émissions du pays provenant de la combustion de combustibles fossiles.^{36,37} Bien que les niveaux d'émissions de GES du Canada soient demeurés relativement constants au cours de la dernière décennie, l'intensité des émissions a diminué au cours de la même période, en raison du changement des combustibles et de la modernisation des procédés industriels.³⁸ Le gouvernement prévoit une réduction des émissions de GES résultant de réglementations favorables ainsi que du développement d'un système robuste de tarification du carbone et d'autres mesures.³⁹

À la suite de l'Accord de Paris et de la publication du Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques, le Canada a présenté une mise à jour de sa contribution déterminée à l'échelle nationale à la CCNUCC et s'est engagé à réduire les émissions de GES de 30 % par rapport aux niveaux de 2005, d'ici 2030.⁴⁰ Ce plan a été amélioré en 2020, avec la publication du plan climatique renforcé du pays, *Un*

³³ Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail, « OSH Answers Fact Sheets » (Fiches d'information Réponses SST), disponible à l'adresse : <https://www.ccohs.ca/oshanswers/legisl/intro.html>

³⁴ Bureau du vérificateur général du Canada, « Framework for identifying risk in grant and contribution programs » (Cadre de détermination des risques dans les programmes de subventions et de contributions), disponible à l'adresse : https://www.oag-bvg.gc.ca/internet/English/meth_gde_e_10223.html

³⁵ Bureau du vérificateur général du Canada, « About the OAG » (À propos du Bureau), disponible à l'adresse : https://www.oag-bvg.gc.ca/internet/English/au_fs_e_371.html

³⁶ Carbon Brief, « Country Profile: Canada », à l'adresse : <https://www.carbonbrief.org/the-carbon-brief-profile-canada>

³⁷ Gouvernement du Canada, « Greenhouse gas sources and sinks: executive summary 2021 » (Sources et puits de gaz à effet de serre : sommaire 2021), à l'adresse : <https://www.canada.ca/en/environment-climate-change/services/climate-change/greenhouse-gas-emissions/sources-sinks-executive-summary-2021.html>

³⁸ Gouvernement du Canada, « National Inventory Report 1990 – 2019: Greenhouse Gas Sources and Sinks in Canada », (Rapport d'inventaire national 1990-2020 : sources et puits de gaz à effet de serre au Canada, 2019), disponible à l'adresse : https://publications.gc.ca/collections/collection_2021/eccc/En81-4-1-2019-eng.pdf

³⁹ Gouvernement du Canada, « Government of Canada confirms ambitious new greenhouse gas emissions reduction target » (Le gouvernement du Canada confirme sa nouvelle cible ambitieuse de réduction des émissions de gaz à effet de serre), à l'adresse : <https://www.canada.ca/en/environment-climate-change/news/2021/07/government-of-canada-confirms-ambitious-new-greenhouse-gas-emissions-reduction-target.html>

⁴⁰ CCNUCC, « Canada's 2017 Nationally Determined Contribution Submission to the United Nations Framework Convention on Climate Change », (2017), disponible à l'adresse : <https://www4.unfccc.int/sites/ndcstaging/PublishedDocuments/Canada%20First/Canada%20First%20NDC-Revised%20submission%202017-05-11.pdf>

environnement sain et une économie saine, qui a permis au Canada de s'engager à atteindre un objectif renforcé pour 2030 de 40 à 45 % sous les niveaux de 2005.⁴¹

En outre, le Canada s'est engagé à atteindre des émissions nettes nulles d'ici 2050 et a inscrit des objectifs de réduction des émissions de GES dans la loi fédérale, en vertu de la *Loi canadienne sur la responsabilité en matière de carboneutralité*.⁴² Ces plans d'action pour le climat codifient l'engagement du gouvernement à atténuer l'impact climatique conformément aux objectifs nationaux et mondiaux.

Les projets financés en vertu du Cadre de référence pour les obligations vertes, tels que l'efficacité énergétique, le transport écologique et les énergies renouvelables, sont considérés comme ayant un impact. Ces projets devraient réduire les émissions de GES et, par conséquent, aideront le Canada à atteindre ses objectifs en vertu de l'Accord de Paris.

Transport écologique

Les émissions liées au transport représentaient la deuxième plus grande source d'émissions au Canada, à hauteur d'environ 25 % de toutes les émissions, en 2019.⁴³ Parmi ces émissions liées au transport, le transport routier était responsable de 70 % de toutes les émissions liées au transport. Plusieurs facteurs contribuent à ce pourcentage élevé d'émissions liées au transport. La vaste géographie du Canada, les climats froids et chauds, les secteurs dynamiques des ressources naturelles et l'accent mis sur le commerce signifient que le transport de passagers et de marchandises sont des sources importantes de consommation de carburant et d'émissions de GES.

La stratégie du pays pour le secteur des transports est indiquée dans *Transport 2030: A Strategic Plan for the Future of Transportation in Canada (Transports 2030 – Un plan stratégique pour l'avenir des transports au Canada)*.⁴⁴ Ce plan a été élaboré en 2016 et prévoit des initiatives telles qu'une électrification accrue, des infrastructures favorisant le passage à des modes de transport à faibles émissions et l'utilisation de carburants alternatifs propres. Les critères d'admissibilité du Cadre ciblent les investissements dans les technologies et les infrastructures de soutien pour financer ces initiatives, et le gouvernement du Canada a lancé plusieurs programmes éligibles en vertu du Cadre de référence pour les obligations vertes qui traiteront des émissions liées au transport. Par exemple :

- Le *Programme d'incitations pour les véhicules à émission zéro (iVZE)* est en place pour soutenir l'achat ou la location de véhicules à batterie, hybrides rechargeables et à pile à combustible à hydrogène par les particuliers et les entreprises.⁴⁵
- Le Programme d'infrastructure pour les véhicules à émission zéro remédiera au manque de bornes de recharge et de ravitaillement au Canada, l'un des principaux obstacles à l'adoption des VZE, en augmentant la disponibilité des possibilités de recharge localisée et de ravitaillement en hydrogène dans tout le pays.⁴⁶
- Le Fonds pour le transport en commun à zéro émission de 2,75 milliards de dollars offre un soutien aux exploitants de transports en commun et d'autobus scolaires partout au Canada pour planifier l'électrification, soutenir l'achat d'autobus zéro émission et construire des infrastructures de soutien, y compris la recharge et la modernisation des installations.⁴⁷

⁴¹ Gouvernement du Canada, « Canada's Enhanced Nationally Determined Contribution » (La contribution déterminée au niveau national du Canada revue à la hausse), disponible à l'adresse : <https://www.canada.ca/en/environment-climate-change/news/2021/04/canadas-enhanced-nationally-determined-contribution.html>

⁴² Gouvernement du Canada, « A Healthy Environment and a Healthy Economy » (Un environnement sain et une économie saine), disponible à l'adresse : <https://www.canada.ca/en/services/environment/weather/climatechange/climate-plan/climate-plan-overview/healthy-environment-healthy-economy.html>

⁴³ Le rapport indique que l'estimation pour le transport selon la classification sectorielle du GIEC est de 30 %, et qu'elle est de 25 % pour le secteur économique canadien. Pour plus d'informations, voir : Gouvernement du Canada, « Greenhouse gas sources and sinks: executive summary 2021 » (Sources et puits de gaz à effet de serre : sommaire 2021), disponible à l'adresse : <https://www.canada.ca/en/environment-climate-change/services/climate-change/greenhouse-gas-emissions/sources-sinks-executive-summary-2021.html>

⁴⁴ Gouvernement du Canada, « Transportation 2030: A Strategic Plan for the Future of Transportation in Canada » (Transports 2030 – Un plan stratégique pour l'avenir des transports au Canada), disponible à l'adresse : <https://tc.canada.ca/en/initiatives/transportation-2030-strategic-plan-future-transportation-canada>

⁴⁵ Gouvernement du Canada, « Zero-emission vehicles » (Véhicules zéro émission), disponible à l'adresse : <https://tc.canada.ca/en/road-transportation/innovative-technologies/zero-emission-vehicles>

⁴⁶ Gouvernement du Canada, « Zero Emission Vehicle Infrastructure Program » (Programme d'infrastructure pour les véhicules à émission zéro), à l'adresse : <https://www.nrcan.gc.ca/energy-efficiency/transportation-alternative-fuels/zero-emission-vehicle-infrastructure-program/21876>

⁴⁷ Gouvernement du Canada, « Zero Emission Transit Fund » (Fonds pour le transport en commun à zéro émission), disponible à l'adresse : <https://www.infrastructure.gc.ca/zero-emissions-trans-zero-emissions/index-eng.html>

Sustainalytics est d'avis que le financement et les investissements dans le transport de passagers public et privé à faible émission de carbone, ainsi que le transport de marchandises à faible émission de carbone en vertu du Cadre aideront le Canada à atteindre les réductions d'émissions de carbone dans le secteur.

L'importance de développer des solutions technologiques écoénergétiques et propres

Les technologies nouvelles et innovantes sont reconnues comme étant un élément clé pour relever des défis environnementaux. L'Accord de Paris stipule que « l'accélération, l'encouragement et la facilitation de l'innovation sont essentiels pour une réponse mondiale efficace et à long terme au changement climatique ». Il a été estimé que le secteur des technologies propres pourrait créer 65 millions de nouveaux emplois dans le monde d'ici 2030.⁴⁸ Le Canada est bien placé pour bénéficier de ces tendances, se classant constamment en bonne place dans le Global Cleantech Innovation Index.⁴⁹ À cet égard, le rapport *Canada's Net Zero Future* estime que jusqu'à 14,5 % de l'objectif zéro émission nette pour l'industrie canadienne peut être atteint grâce à des changements dans les procédés de production.⁵⁰ En outre, l'opportunité d'approvisionner les marchés en pleine croissance en énergie et en matériaux plus propres est importante pour atteindre l'objectif de zéro émission nette du pays.

Reconnaissant ces besoins et ces possibilités, le gouvernement a pris des mesures pour promouvoir des technologies propres canadiennes. Dans le cadre *Un environnement sain et une économie saine*, le gouvernement présente des stratégies pour positionner le Canada comme chef de file mondial des technologies propres à zéro émission grâce à divers programmes, dont un financement de 750 millions de dollars à Sustainable Development Technology Canada pour soutenir ces efforts.⁵¹ Sous la supervision d'Innovation, Sciences et Développement économique Canada, le gouvernement a pris des mesures pour appuyer ce mandat, notamment en mettant en œuvre une stratégie nationale concernant les données pour soutenir le secteur, et en centralisant les possibilités de financement.⁵²

Les critères d'éligibilité du Cadre de référence pour les obligations vertes permettent un financement pour accélérer les solutions d'efficacité énergétique ainsi que le changement de combustible pour réduire les émissions. Par exemple, le gouvernement investit dans de nouveaux bâtiments qui sont considérés comme étant à zéro carbone net, prêts à zéro carbone net ou construits selon les meilleures normes dans les communautés nordiques et éloignées dans le cadre de son programme Bâtiments communautaires verts et inclusifs⁵³, et la Subvention canadienne pour des maisons plus vertes⁵⁴ aidera les propriétaires à apporter des modifications écoénergétiques à leurs maisons. Le cadre permet également d'investir dans les processus de fabrication canadiens pour améliorer la durée de vie et la circularité des matériaux, des technologies et des services, augmentant ainsi l'efficacité des ressources.

Sustainalytics est d'avis que les dépenses finançant des projets visant à améliorer l'efficacité énergétique dans tous les types de bâtiments, à améliorer la circularité des produits et des modèles d'affaires et à réduire les polluants atmosphériques, compléteront et feront progresser ces objectifs et augmenteront l'impact environnemental bénéfique du secteur de l'innovation propre au Canada.

Adaptation

De nombreuses régions, collectivités et secteurs économiques au Canada ont été reconnus comme vulnérables aux effets du changement climatique, en particulier des changements climatiques tels que l'augmentation des précipitations et des températures moyennes plus chaudes.^{55,56} Ces impacts sont devenus de plus en plus apparents au cours des dernières années, la seule année 2021 présentant une chaleur extrême et des incendies de forêt, de fortes pluies et des inondations en Colombie-Britannique, des conditions

⁴⁸ Cambridge Econometrics, « Unlocking the Inclusive Growth Story of the 21st Century: Accelerating Climate Action in Urgent Times », disponible à l'adresse : <http://www.camecon.com/wp-content/uploads/2018/10/2020-11-03-NCE-2018-Technical-Modelling.pdf>

⁴⁹ Cleantech Group, « The Global Cleantech Innovation Index », disponible à l'adresse : <https://www.cleantech.com/indexes/the-global-cleantech-innovation-index/>

⁵⁰ Institut canadien pour les choix climatiques, « Canada's Net Zero Future », (2021) disponible à l'adresse : https://climatechoices.ca/wp-content/uploads/2021/02/Canadas-Net-Zero-Future_FINAL-2.pdf

⁵¹ Gouvernement du Canada, « A Healthy Environment and a Healthy Economy », (Un environnement sain et une économie saine, 2020), disponible à l'adresse : <https://www.canada.ca/en/services/environment/weather/climatechange/climate-plan/climate-plan-overview/healthy-environment-healthy-economy.html>

⁵² Gouvernement du Canada, « Clean Growth Hub » (Carrefour de la croissance propre), disponible à l'adresse : <https://www.ic.gc.ca/eic/site/099.nsf/eng/home>

⁵³ Pour plus d'informations sur le programme, voir : <https://www.infrastructure.gc.ca/gicb-bcvi/index-eng.html>

⁵⁴ Pour plus d'informations sur le programme, voir : <https://www.nrcan.gc.ca/energy-efficiency/homes/canada-greener-homes-grant/23441>

⁵⁵ Gouvernement du Canada, « A Data Strategy Roadmap for the Federal Public Service » (Feuille de route de la stratégie de données pour la fonction publique fédérale), disponible à l'adresse : https://www.canada.ca/content/dam/pco-bcp/documents/clk/Data_Strategy_Roadmap_ENG.pdf

⁵⁶ Gouvernement du Canada « Vulnerability » (Vulnérabilité), disponible à l'adresse : <https://www.nrcan.gc.ca/changements-climatiques/impacts-adaptation/vulnerability/10421>

hivernales chaudes dans le Nord entravant les activités traditionnelles et l'accès aux communautés éloignées, et une grave sécheresse dans les Prairies. En outre, les effets du changement climatique sont souvent ressentis le plus durement par les communautés autochtones et nordiques.⁵⁷

Comme les effets du changement climatique devraient continuer à augmenter, les efforts visant à améliorer la résilience et à promouvoir l'adaptation au climat représentent des mesures clés pour protéger le bien-être des Canadiens. Le Canada a lancé l'élaboration d'une Stratégie nationale d'adaptation en 2021, afin d'identifier les mesures qui peuvent être prises dans cinq domaines : protéger et améliorer la santé et le bien-être humains, soutenir les régions particulièrement vulnérables, réduire les risques liés au climat et les risques de catastrophe, renforcer la résilience climatique grâce à l'infrastructure, et tirer parti des informations scientifiques et du leadership autochtone au regard du climat. Les activités à financer en vertu du Cadre s'alignent sur les mesures visant à améliorer la résilience et la gestion des risques climatiques, et à surveiller les conditions météorologiques, et, de l'avis de Sustainalytics, ont le potentiel de générer des impacts positifs et d'accroître la résilience climatique, en particulier pour les communautés vulnérables.

Impact des investissements dans les énergies renouvelables et les réseaux électriques

Les températures saisonnières extrêmes, les vastes paysages et la population dispersée signifient que les Canadiens et les entreprises canadiennes utilisent une quantité importante d'énergie pour leurs besoins en électricité, en chauffage et en climatisation. Par conséquent, environ 81 % des émissions de GES du pays proviennent de l'énergie.⁵⁸ Le Canada possède l'un des réseaux électriques les plus propres au monde, car les énergies renouvelables jouent un rôle clé dans la composition de l'électricité du pays avec 82 % de l'énergie générée à partir de sources non émettrices de GES.⁵⁹ Cependant, la deuxième plus grande source de production provient des carburants combustibles.⁶⁰ Diverses initiatives ont été déployées dans les provinces, en Alberta et en Ontario en particulier, pour éliminer progressivement la production d'énergie au charbon, qui ont été soutenues par des règlements fédéraux publiés en 2018.⁶¹ En outre, le Canada a déjà commencé à mettre en œuvre un plan visant à éliminer progressivement la production d'électricité au charbon d'ici 2030 et a annoncé en 2021 un engagement à atteindre un secteur de l'électricité à émissions nettes nulles d'ici 2035.⁶² Pour atteindre cet objectif, le gouvernement du Canada s'est engagé à investir plus d'un milliard de dollars canadiens dans le développement de projets d'énergie renouvelable et de modernisation du réseau,⁶³ à travers, par exemple, le programme Smart Renewables and Electrification Pathways (Programme des énergies renouvelables intelligentes et de trajectoires d'électrification). Sustainalytics est d'avis que les dépenses orientées vers des mesures soutenant le développement, le déploiement et la distribution des énergies renouvelables ainsi que le soutien à la modernisation du réseau contribueront de manière significative à la réduction des émissions de GES provenant de la production d'énergie et du transport.

Alignement sur et contribution aux ODD

Les objectifs de développement durable (ODD) ont été fixés en septembre 2015 par l'Assemblée générale des Nations Unies et constituent un programme pour parvenir au développement durable d'ici 2030. Les obligations émises en vertu du Cadre de référence pour les obligations vertes du gouvernement du Canada font progresser les ODD et les cibles suivants :

⁵⁷ Furgal, C. et Seguin, J., « Climate Change, Health, and Vulnerability in Canadian Northern Aboriginal Communities », (2006), Environmental Health Perspectives, à l'adresse : <https://ehp.niehs.nih.gov/doi/full/10.1289/ehp.8433>

⁵⁸ Ressources naturelles Canada, « Energy Factbook 2021-2022 » (Cahier d'information sur l'énergie 2021-2022), consulté en janvier 2022 à l'adresse : https://www.nrcan.gc.ca/sites/nrcan/files/energy/energy_fact/2021-2022/PDF/2021_Energy-factbook_december23_EN_accessible.pdf

⁵⁹ Régie de l'énergie du Canada, « Towards Net-Zero : Electricity Scenarios » (Vers un bilan zéro – scénarios relatifs à l'électricité), disponible à l'adresse : <https://www.cer-rec.gc.ca/en/data-analysis/canada-energy-future/2021/towards-net-zero.html>

⁶⁰ Statistics Canada, « Electric Power Generation – Monthly Generation by Type of Electricity » (Production de l'énergie électrique, production mensuelle selon le type d'électricité), consulté en 2021 à l'adresse : <https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=2510001501>

⁶¹ Clean Energy Canada, « Canada's power grid is pretty clean. Here's why it needs to be cleaner », (2019), disponible à l'adresse : <https://cleanenergycanada.org/canadas-power-grid-is-pretty-clean-heres-why-it-needs-to-be-cleaner/>

⁶² Gouvernement du Canada, « Canada and the World Move Closer to Powering Past Coal with More Climate Ambition at COP26 » (Le Canada et le reste du monde s'apprentent à tourner la page sur le charbon en faisant preuve de plus d'ambition dans la lutte contre les changements climatiques lors de la COP26), disponible à l'adresse : <https://www.canada.ca/en/environment-climate-change/news/2021/11/canada-and-the-world-move-closer-to-powering-past-coal-with-more-climate-ambition-at-cop26.html>

⁶³ Newswire, « Canada Invests Over \$960-Million in Renewable Energy and Grid Modernization Projects », (2020), disponible à l'adresse : <https://www.newswire.ca/news-releases/canada-invests-over-960-million-in-renewable-energy-and-grid-modernization-projects-880196618.html>

Cadre de référence pour les obligations vertes du gouvernement du Canada

Catégorie d'emploi des produits	ODD	Cible ODD
Transport écologique	11 Villes et communautés durables	11.2 D'ici 2030, donner accès à des systèmes de transport sûrs, abordables, accessibles et durables pour tous, en améliorant la sécurité routière, notamment en développant les transports publics, en accordant une attention particulière aux besoins des personnes en situation de vulnérabilité, aux femmes, aux enfants, aux personnes souffrant de handicap et aux personnes âgées
Ressources naturelles vivantes et aménagement du territoire	14. Vie sous l'eau 15. Vie sur terre	14.2 D'ici 2020, gérer et protéger durablement les écosystèmes marins et côtiers pour éviter des impacts négatifs importants, notamment en renforçant leur résilience, et prendre des mesures pour leur restauration afin d'obtenir des océans sains et productifs 15.a Mobiliser et augmenter considérablement les ressources financières de toutes les sources pour conserver et utiliser durablement la biodiversité et les écosystèmes
Efficacité énergétique	7. Énergie propre et abordable 11. Villes et communautés durables	7.3 D'ici 2030, doubler le taux mondial d'amélioration de l'efficacité énergétique 11.3 D'ici 2030, renforcer l'urbanisation inclusive et durable et la capacité de planification et de gestion participatives, intégrées et durables des établissements humains dans tous les pays
Biodiversité terrestre et aquatique	14. Vie sous l'eau 15. Vie sur terre	14.2 D'ici 2020, gérer et protéger durablement les écosystèmes marins et côtiers pour éviter des impacts négatifs importants, notamment en renforçant leur résilience, et prendre des mesures pour leur restauration afin d'obtenir des océans sains et productifs 15.a Mobiliser et augmenter considérablement les ressources financières de toutes les sources pour conserver et utiliser durablement la biodiversité et les écosystèmes
Énergie renouvelable	7. Énergie propre et abordable	7.2 D'ici 2030, augmenter considérablement la part des énergies renouvelables dans l'offre énergétique mondiale
Adaptation au changement climatique	13. Action en faveur du climat	13.1 Renforcer la résilience et la capacité d'adaptation aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles dans tous les pays
Gestion de l'eau et des eaux usées	6. Eau potable et assainissement	6.3 D'ici 2030, améliorer la qualité de l'eau en réduisant la pollution, en éliminant les déversements et en réduisant au minimum les rejets de produits chimiques et de matériaux dangereux, en réduisant de moitié la proportion d'eaux usées non traitées et en augmentant considérablement le recyclage et la réutilisation sûre à l'échelle mondiale

Cadre de référence pour les obligations vertes du gouvernement du Canada

Produits, production, technologies et procédés adaptés à l'économie circulaire	12. Production et consommation responsables	12.5 D'ici 2030, réduire considérablement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation
Prévention et contrôle de la pollution	9. Industrie, innovation et infrastructures	9.4 D'ici 2030, mettre à jour les infrastructures et moderniser les industries pour les rendre durables, avec une utilisation plus efficace des ressources et une plus grande adoption de technologies et de processus industriels propres et respectueux de l'environnement, tous les pays prenant des mesures en fonction de leurs capacités respectives
	12. Production et consommation responsables	12.2 D'ici 2030, parvenir à une gestion durable et à une utilisation efficace des ressources naturelles

Conclusion

Le Canada a élaboré le Cadre de référence pour les obligations vertes du gouvernement du Canada en vertu duquel il peut émettre des obligations et en utiliser le produit pour financer et/ou refinancer, en tout ou en partie, des dépenses gouvernementales existantes et/ou futures afin de faciliter la transition vers une économie à faibles émissions de carbone, et contribuer aux objectifs liés au climat, à la protection de la biodiversité et à l'environnement fixés par le gouvernement. Sustainalytics anticipe que les projets financés par le produit des obligations vertes auront des impacts environnementaux positifs.

Le Cadre décrit un processus au terme duquel les produits feront l'objet d'un suivi, d'une affectation et d'une gestion, et des engagements ont été pris pour rendre compte de l'affectation et de l'impact de l'emploi de ces produits. En outre, Sustainalytics pense que le Cadre de référence pour les obligations vertes du gouvernement du Canada est aligné sur la stratégie nationale globale du gouvernement et que l'emploi des catégories de produits contribuera à l'avancement des Objectifs de développement durable 6, 7, 9, 11, 12, 13, 14 et 15 des Nations Unies. En outre, Sustainalytics est d'avis que le gouvernement dispose de mesures adéquates pour identifier, gérer et atténuer les risques environnementaux et sociaux généralement associés aux projets éligibles financés par l'utilisation des fonds.

Sur la base de ce qui précède, Sustainalytics est convaincu que le Canada est bien placé pour émettre des obligations vertes et que le Cadre de référence pour les obligations vertes du gouvernement du Canada est solide, transparent et conforme aux quatre composantes fondamentales des Principes relatifs aux obligations vertes (2021).

Annexes

Annexe 1 : Obligations vertes/Programme d'obligations vertes - Formulaire d'examen externe

Section 1. Informations de base

Nom de l'émetteur :	Gouvernement du Canada
ISIN de l'obligation verte ou nom du Cadre de référence pour les obligations vertes de l'émetteur, le cas échéant :	Cadre de référence pour les obligations vertes du gouvernement du Canada
Nom du prestataire du service d'évaluation :	Sustainalytics
Date à laquelle ce formulaire a été rempli :	08 février 2022
Date de publication de l'évaluation :	

Section 2. Vue d'ensemble de l'évaluation

PORTÉE DE L'ÉVALUATION

Les éléments suivants peuvent être utilisés ou adaptés, le cas échéant, pour résumer la portée de l'examen.

L'examen a évalué les éléments suivants et confirmé leur alignement sur les GBP :

- | | |
|--|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> Emploi des produits | <input checked="" type="checkbox"/> Processus d'évaluation et de sélection des projets |
| <input checked="" type="checkbox"/> Gestion des produits | <input checked="" type="checkbox"/> Rapports |

RÔLE(S) DU PRESTATAIRE DU SERVICE D'ÉVALUATION

- | | |
|---|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> Conseil (incl. 2 ^e avis) | <input type="checkbox"/> Certification |
| <input type="checkbox"/> Vérification | <input type="checkbox"/> Notation |
| <input type="checkbox"/> Autre (<i>veuillez préciser</i>) : | |

Remarque : Dans le cas de plusieurs évaluations/prestataires différents, veuillez fournir des formulaires séparés pour chaque évaluation.

RÉSUMÉ EXÉCUTIF DE L'ÉVALUATION et/ou LIEN VERS L'ÉVALUATION DÉTAILLÉE (*le cas échéant*)

Veuillez vous reporter au résumé de l'évaluation ci-dessus.

Section 3. Évaluation détaillée

Les évaluateurs sont encouragés à fournir les informations ci-dessous dans la mesure du possible et à utiliser la section des commentaires pour expliquer la portée de leur examen.

1. UTILISATION DES FONDS

Commentaire général sur la section (*le cas échéant*) :

Les catégories éligibles pour l'utilisation des fonds - Transport écologique, Ressources naturelles vivantes et aménagement du territoire, Efficacité énergétique, Biodiversité terrestre et aquatique, Énergie renouvelable, Adaptation au changement climatique, Gestion durable de l'eau et des eaux usées, Produits, production, technologies et procédés adaptés à l'économie circulaire, Prévention et contrôle de la pollution - sont alignées sur celles reconnues par les Principes relatifs aux obligations vertes. Sustainalytics considère que les investissements dans les catégories éligibles entraîneront des impacts environnementaux positifs et feront progresser les Objectifs de développement durable des Nations Unies, en particulier les ODD 6, 7, 9, 11, 12, 13, 14 et 15.

Catégories d'emploi des produits selon les GBP :

- | | |
|---|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> Énergie renouvelable | <input checked="" type="checkbox"/> Efficacité énergétique |
| <input checked="" type="checkbox"/> Prévention et lutte contre la pollution | <input checked="" type="checkbox"/> Gestion écologiquement durable des ressources naturelles vivantes et de l'utilisation des terres |
| <input checked="" type="checkbox"/> Conservation de la biodiversité terrestre et aquatique | <input checked="" type="checkbox"/> Transport propre |
| <input checked="" type="checkbox"/> Gestion durable de l'eau et des eaux usées | <input checked="" type="checkbox"/> Adaptation au changement climatique |
| <input checked="" type="checkbox"/> Produits, technologies et procédés de production écoefficaces et/ou adaptés à l'économie circulaire | <input type="checkbox"/> Bâtiments verts |
| <input type="checkbox"/> Inconnus à l'émission, mais actuellement censés être conformes aux catégories des GBP, ou à d'autres domaines éligibles non encore indiqués dans les GBP | <input type="checkbox"/> Autre (<i>veuillez préciser</i>) : |

Le cas échéant, veuillez préciser la taxonomie environnementale, si elle est différente des GBP :

2. PROCESSUS D'ÉVALUATION ET DE SÉLECTION DES PROJETS

Commentaire général sur la section (le cas échéant) :

Le Comité interministériel des obligations vertes du gouvernement du Canada sera chargé de déterminer et d'évaluer les projets admissibles à un financement en vertu du Cadre. Le Canada a mis en place des processus pour identifier et atténuer les risques environnementaux et sociaux courants associés aux projets éligibles. Sustainalytics considère que le système de gestion des risques et le processus de sélection des projets sont conformes aux pratiques du marché.

Cadre de référence pour les obligations vertes du gouvernement du Canada

Évaluation et sélection

- | | |
|--|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> Références sur les objectifs de durabilité environnementale de l'émetteur | <input checked="" type="checkbox"/> Processus documenté pour déterminer que les projets correspondent à des catégories définies |
| <input type="checkbox"/> Critères définis et transparents pour les projets éligibles aux produits des Obligations vertes | <input checked="" type="checkbox"/> Processus documenté pour identifier et gérer les risques ESG potentiels associés au projet |
| <input type="checkbox"/> Critères sommaires d'évaluation et de sélection des projets accessibles au public | <input type="checkbox"/> Autre (<i>veuillez préciser</i>) : |

Informations sur les responsabilités

- | | |
|--|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> Critères d'évaluation/de sélection soumis à avis ou vérification externe | <input type="checkbox"/> Évaluation interne |
| <input type="checkbox"/> Autre (<i>veuillez préciser</i>) : | |

3. GESTION DES FONDSDS

Commentaire général sur la section (*le cas échéant*) :

Le ministère des Finances supervisera l'attribution et le suivi continu des produits en vertu du Cadre au moyen d'un registre virtuel. Le Canada a l'intention d'affecter au moins 50 % du produit net des obligations vertes à des dépenses liées à l'exercice fiscal de l'émission ou aux exercices fiscaux futurs, sous réserve de la disponibilité des dépenses, de la taille d'émission cible et d'autres considérations. Le gouvernement a l'intention d'affecter le produit des obligations dans les deux exercices fiscaux suivant l'exercice de toute émission. En attendant l'affectation complète, le produit sera géré conformément à la politique de gestion de trésorerie du gouvernement décrite dans le Cadre de gouvernance de la gestion des fonds. Cela est conforme aux pratiques du marché.

Suivi des produits :

- | |
|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> Le produit des Obligations vertes est séparé ou suivi par l'émetteur de manière adéquate |
| <input checked="" type="checkbox"/> Divulgarion des types prévus d'instruments de placement temporaire pour les produits non affectés |
| <input type="checkbox"/> Autre (<i>veuillez préciser</i>) : |

Communication supplémentaire :

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Affectation à des investissements futurs uniquement | <input checked="" type="checkbox"/> Affectation à des investissements existants et futurs |
| <input type="checkbox"/> Affectation à des décaissements individuels | <input checked="" type="checkbox"/> Affectation à un portefeuille de décaissements |

Cadre de référence pour les obligations vertes du gouvernement du Canada

- Divulcation du solde du portefeuille des produits non alloués
 Autre (*veuillez préciser*):

4. REPORTING

Commentaire général sur la section (le cas échéant) :

Le gouvernement du Canada a l'intention de rendre compte annuellement de l'affectation des fonds, jusqu'à l'affectation complète, au moyen d'un rapport publié sur son site Web. Les rapports sur les affectations peuvent inclure une ventilation des recettes selon la catégorie de projet et le type de dépense. En outre, le Canada s'est engagé à rendre compte des mesures d'impact pertinentes. Sustainalytics considère que l'affectation et les rapports d'impact sont alignés sur les pratiques du marché.

Rapports sur l'utilisation des fonds :

- Projet par projet
 Sur la base d'un portefeuille de projets
- Lien avec une ou plusieurs obligation(s) individuelle(s)
 Autre (*veuillez préciser*):

Informations communiquées :

- Montants affectés
 Part de l'investissement total finançant des Obligations vertes
- Autre (*veuillez préciser*):

Fréquence :

- Annuelle
 Semestrielle
- Autre (*veuillez préciser*):

Rapports d'impact :

- Projet par projet
 Sur la base d'un portefeuille de projets
- Lien avec une ou plusieurs obligation(s) individuelle(s)
 Autre (*veuillez préciser*):

Informations communiquées (attendues ou ex post) :

- Émissions de GES/économies
 Économies d'énergie
- Diminution de la consommation d'eau
 Autres indicateurs ESG (*veuillez préciser*) : Nombre de véhicules propres déployés, énergie renouvelable générée (MWh), volume, nombre de zones de conservation développées, pourcentage d'augmentation des matériaux réutilisables, recyclables et/ou certifiés,

Cadre de référence pour les obligations vertes du gouvernement du Canada

quantité de déchets
éliminés/recyclés

Fréquence

- Annuelle
 Semestrielle
 Autre (veuillez préciser) :

Moyens de communication

- Informations publiées dans le rapport financier
 Informations publiées dans le rapport de développement durable
 Informations publiées dans des documents ad hoc
 Autre (veuillez préciser) :
 Rapports examinés (si oui, veuillez préciser quelles parties des rapports sont soumises à un examen externe) :

Le cas échéant, veuillez préciser le nom et la date de publication dans la section des liens utiles.

LIENS UTILES (p. ex., pour examiner la méthodologie ou les références des prestataires, vers la documentation de l'émetteur, etc.)

PRÉCISEZ LES AUTRES EXAMENS EXTERNES DISPONIBLES, LE CAS ÉCHÉANT

Type(s) d'évaluation fourni(s) :

- Conseil (incl. 2^e avis)
 Certification
 Vérification/audit
 Notation
 Autre (veuillez préciser) :

Prestataire(s) de l'évaluation :

Date de publication :

À PROPOS DU OU DES RÔLE(S) DES PRESTATAIRES DE SERVICES D'EXAMEN INDÉPENDANT TEL QUE DÉFINIS PAR LES GBP

- i. Avis indépendant : Une institution disposant d'une expertise en matière d'environnement qui est indépendante de l'émetteur peut fournir un avis indépendant. L'institution doit être indépendante du conseiller de l'émetteur pour son Cadre de référence pour les Obligations vertes, ou des procédures appropriées telles que des barrières à l'information auront été mises en œuvre au sein de l'institution pour garantir l'indépendance de l'avis indépendant. Cela implique normalement une évaluation de l'alignement sur les Principes relatifs aux Obligations vertes. En particulier, il peut inclure une évaluation des objectifs généraux, de la stratégie, de la politique et/ou des processus de l'émetteur en matière de durabilité ainsi qu'une évaluation des caractéristiques environnementales et sociales du type de projets destinés à être financés par l'utilisation des fonds.
- ii. Vérification : Un émetteur peut obtenir une vérification indépendante par rapport à un ensemble désigné de critères, généralement liés aux processus de l'entreprise et/ou aux critères environnementaux. La vérification peut se concentrer sur l'alignement sur des normes internes ou externes ou sur des affirmations de l'émetteur. En outre, l'évaluation des caractéristiques écologiquement durables d'actifs sous-jacents peut être appelée « vérification » et peut faire référence à des critères externes. L'assurance ou l'attestation concernant la méthode de suivi interne d'un émetteur pour l'emploi de produits, l'affectation de fonds provenant des produits

Cadre de référence pour les obligations vertes du gouvernement du Canada

d'Obligations vertes, la déclaration de l'impact environnemental ou l'alignement des rapports, avec les GBP peut également être qualifiée de vérification.

- iii. Certification : Un émetteur peut faire certifier son Obligation verte ou le Cadre de référence pour les Obligations vertes associé, ou encore l'utilisation des fonds par rapport à une norme ou une étiquette verte externe reconnue. Une norme ou un label définit des critères spécifiques, et l'alignement sur ces critères est normalement testé par des tiers qualifiés et accrédités, qui peuvent vérifier la cohérence avec les critères de certification.
- iv. Notation des obligations vertes : Un émetteur peut faire évaluer son Obligation verte, son Cadre de référence pour les Obligations vertes associé ou une caractéristique clé telle que l'Utilisation des fonds par des tiers qualifiés, tels que des prestataires de recherche spécialisés ou des agences de notation, selon une méthodologie de notation établie. Le résultat peut inclure l'accent mis sur les données de performance environnementale, le processus relatif aux GBP ou un autre point de référence, tel qu'un scénario de changement climatique à 2 degrés. Cette notation est distincte des notations de crédit, qui peuvent néanmoins refléter des risques environnementaux significatifs.

Exclusion de responsabilité

Copyright © 2022 Sustainalytics. Tous droits réservés.

Les informations, les méthodologies et les opinions contenues ou reflétées dans les présentes sont la propriété de Sustainalytics et/ou de ses fournisseurs tiers (données de tiers), et peuvent être mises à la disposition de tiers uniquement sous la forme et au format divulgués par Sustainalytics, sous réserve d'une citation et d'une reconnaissance adéquates. Elles sont fournies à titre informatif uniquement et (1) ne constituent l'approbation d'aucun produit ou projet; (2) ne constituent pas des conseils en investissement, des conseils financiers ou un prospectus; (3) ne peuvent être interprétées comme une offre ou une indication d'acheter ou de vendre des titres, de sélectionner un projet ou d'effectuer tout type de transactions commerciales; (4) ne représentent pas une évaluation de la performance économique de l'émetteur, de ses obligations financières ou de sa solvabilité; (5) ne sont pas et ne peuvent être incorporées dans aucune divulgation d'offre; et/ou ne peuvent pas être interprétées comme représentant l'opinion du gouvernement du Canada.

Celles-ci sont basées sur les informations mises à disposition par l'émetteur et ne sont donc pas garanties quant à leur qualité marchande, leur exhaustivité, leur exactitude, leur actualité ou leur adéquation à un usage particulier. Les informations et données sont fournies « en l'état » et reflètent l'opinion de Sustainalytics à la date de leur élaboration et de leur publication. Sustainalytics n'accepte aucune responsabilité pour les dommages résultant de l'utilisation des informations, des données ou des avis contenu(e)s dans ce document, de quelque manière que ce soit, sauf lorsque la loi l'exige expressément. Toute référence à des noms de tiers ou à des Données de tiers est une reconnaissance adéquate de leur propriété et ne constitue pas un parrainage ou une approbation par ces propriétaires. Une liste de nos fournisseurs de données tiers et de leurs conditions d'utilisation respectives est disponible sur notre site Web. Pour plus d'informations, nous vous invitons à visiter <http://www.sustainalytics.com/legal-disclaimers>.

L'émetteur est intégralement responsable de la certification et du respect de ses engagements, de leur mise en œuvre et de leur suivi. En cas de divergence entre la version anglaise et les versions traduites, la version anglaise prévaut.

À propos de Sustainalytics, une société Morningstar

Sustainalytics, société du groupe Morningstar, est une société de recherche, de notation et de données ESG de premier plan qui soutient les investisseurs du monde entier dans l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies d'investissement responsables. La société travaille avec des centaines des gestionnaires d'actifs et fonds de pension de premier plan dans le monde qui intègrent des informations et des évaluations ESG et de gouvernance d'entreprise dans leurs processus d'investissement. Les plus grands émetteurs du monde, des sociétés multinationales aux institutions financières en passant par des gouvernements, comptent également sur Sustainalytics pour obtenir des avis indépendants crédibles sur les cadres de référence pour les obligations vertes, sociales et durables. En 2020, Climate Bonds Initiative a désigné Sustainalytics comme le « plus grand vérificateur approuvé pour les obligations climatiques certifiées » pour la troisième année consécutive. L'entreprise a également été reconnue par Environmental Finance comme le « plus grand examinateur externe » en 2020 pour la deuxième année consécutive. Pour plus d'informations, nous vous invitons à visiter www.sustainalytics.com.

